

INTERPELLATION CONCERNANT L' AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS MAJEURS DU CENTRE-VILLE

La CPUM s'est réunie à plusieurs reprises depuis le début de l'année et une majorité de ses membres souhaite interpeller la municipalité concernant l'aménagement de trois espaces publics majeurs du centre ville. Elle aurait pu s'entretenir directement avec la Municipalité sur ces différents sujets mais les questions soulevées semblent suffisamment importantes qu'il nous paraît nécessaire de les poser en public au sein du Conseil Communal.

Le premier sujet est l'aménagement au bas de la rue du temple

Nous estimons que l'aménagement réalisé au bas de la rue du Temple est insatisfaisant, notamment en raison des disfonctionnements constatés dans le partage de l'espace public.

Si l'on peut regretter qu'un revêtement bitumineux ait été choisi plutôt que poursuivre la pose de dalles de granit intégrant le carrefour avec la rue du Nord et laissant davantage de place à la végétation, le problème réside surtout dans le marquage au sol. Plutôt que dissuader, les clous ont pour effet de délimiter une zone de circulation, au centre, et une zone fourre-tout sur les bords. Certes le stationnement y est en principe interdit mais il est fréquent de voir des véhicules garés le long des façades, obligeant les piétons à s'aventurer sur la « chaussée » pour les contourner. Nous estimons aussi que cet espace est un îlot de chaleur qui mériterait d'accueillir davantage de verdure qu'un arbuste en pot.

Nous souhaitons savoir si la municipalité compte remédier à ces disfonctionnements, notamment des points de vue sécuritaire et d'agrément, comment et dans quels délais.

Les aménagements et le stationnement aux abords du château

Nous sommes dans une situation provisoire qui dure depuis longtemps, trop longtemps, et qui nuit grandement à la perception que l'on a des abords du château. Cet autre lieu emblématique est insatisfaisant, laid et chaotique. Compte tenu de sa haute valeur patrimoniale il mériterait une réflexion qualitative approfondie que seul un concours SIA avec un cahier des charges rigoureux permettrait d'atteindre. Il serait plus que souhaitable que le projet de construction du CAD qui avance à marche forcée soit intégré à une telle réflexion globale qui coordonnerait les actions, évaluerait les conséquences, etc.

La commission souhaite savoir si la Municipalité compte prendre les décisions qui s'imposent pour bien intégrer la future station de pompage, réorganiser le stationnement, les multiples aménagements sportifs et de jeu, ainsi que l'environnement paysager du château et quelles seront les mesures prises.

Le parc « Veyrassat »

Nombreux sont ceux qui ont eu la chance au cours de leur vie de pouvoir longer ce poumon de verdure pour aller à l'école, au travail ou prendre le train. Il y avait des moutons, des poules, des plantes potagères. Tous nos sens étaient en éveil et cela nous mettait de bonne humeur. Grâce à l'action de la Municipalité cet espace est désormais inconstructible mais quel aménagement privilégier et pour qui ? Faut-il réaliser un élégant parc doté de plantes exotiques et des fleurs les plus rares ? Faut-il au contraire réintroduire quelques animaux de ferme et des plantes potagères pour perpétuer l'image bucolique que nous avons connue ? Faut-il qu'il soit poétique ? Didactique ? Lieu de méditation ou lieu de récréation ? Enfin et surtout les rollois ont-ils leur mot à dire ? Ces questions, essentielles, doivent être posées en amont du projet pour définir un cahier des charges. Sachant que la Municipalité vise un subventionnement pour cet aménagement, nous

déplorerions de nous retrouver devant le fait accompli avec un projet pour lequel aucun cahier des charges et aucune information n'auraient filtré auparavant.

En conclusion, s'agissant d'espaces publics de la plus haute importance pour notre commune, quelles sont les ambitions de la Municipalité pour ces espaces majeurs, va t-elle coordonner les différents usages, notamment aux abords du château, et comment compte t-elle impliquer la population à la réussite de leur aménagement ?

Considérant les démarches en cours et donc une certaine urgence, il est souhaitable que la Municipalité éclaire le Conseil Communal en apportant des réponses écrites lors d'un prochain conseil.

Le rapporteur du présent objet, Hubert SILVAIN, membre de la CPUM
Laurence BERMEJO-DUBOIS, membre de la CPUM
Claudio CAPRIATI, membre de la CPUM
Giovanni Carlo TROCCOLI, membre de la CPUM

Rodolphe BALMER, conseiller communal
Paul BRANDSMA, conseiller communal
Rémi FOUNOU, conseiller communal
Federico RAPINI, conseiller communal
Jean-Pierre ROLAND, conseiller communal

..... HEGTSCHWEILER MARIE THERESE
..... MORADJO VALENTIN
.....
.....